

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 02729 Numéro SIREN : 316 467 521 Nom ou dénomination : REGOLI
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2024 sous le numéro de dépôt 13049

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	REGOLI		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise	57 Rue MARCEL DASSAULT		93140 BONDY		
SIRET	3 1 6 4 6 7 5 2 1 0 0 0 3 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois*	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
			Exercice N clos le 2023-09-30		
			Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	62 500
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	25 334 25 140 193
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 064 2 874 190
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	14 230 14 230
TOTAL (II) BJ			105 128 BK 28 014 77 114		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 427 264 1 427 264
		Autres créances (3)	BZ	CA	432 291 432 291
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE
Disponibilités	CF		CG	21 372 21 372	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI		
	TOTAL (III) CJ	1 880 927 CK		1 880 927	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO			1 986 056 1A 28 014 1 958 041		
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		REGOLI				Néant ☐ *	
							Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 200.000.)					DA	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG
	Report à nouveau					DH	732 215
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	(208 586)
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées *					DK	
	TOTAL (I)					DL	743 630
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM
Avances conditionnées					DN		
TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	84 364
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	84 364
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligatoires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	354
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	3 839
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	703 714
	Dettes fiscales et sociales					DY	112 455
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	
	Autres dettes					EA	46 330
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	263 355
TOTAL (IV)					EC	1 130 048	
Écart de conversion passif *					TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	1 958 041	
RENVOLS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			- Écart de réévaluation libre			1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	1 130 048
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		REGOLI						Néant ☐ *		
		Exercice N								
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC			
	Production vendue	Biens *	FD	181 586	FE		FF	181 586		
		Services *	FG	2 038 388	FH		FI	2 038 388		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	2 219 974	FK		FL	2 219 974		
	Production stockée *						FM			
	Production immobilisée *						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	37 928		
	Autres produits (1) (11)						FQ	10 787		
			TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	2 268 690	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS			
	Variation de stocks (marchandises) *						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	1 056 496		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	924 238		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	9 664		
	Salaires et traitements *						FY	270 178		
	Charges sociales (10)						FZ	128 101		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	588		
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	84 364	
	Autres charges (12)						GE	4 695		
			TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	2 478 324	
		1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	(209 634)		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)		GH	733		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 960		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
		TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	1 960		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	277		
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
		TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	277		
		2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	1 683		
		3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW	(207 218)		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		REGOLI			Néant ☐ *		
					Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	1 368	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	1 368	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)					HI	(1 368)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	2 271 383	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	2 479 969	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)					HN	(208 586)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *		HP	10 405	
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)				HX		
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC		
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD		
	(9) Dont transfert de charges				A1	53	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6		Obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

REGOLI
Société par Actions simplifiée au capital de 200.000 Euros
Siège social : 57- 59 rue Marcel Dassault 93140 BONDY
316 467 521 RCS BOBIGNY

**EXTRAIT DES
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 29 MARS 2024**

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023 qui s'établit 208.586 € :

- Au report à nouveau.

L'Associée Unique reconnaît en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a été distribué aucun dividende.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE REPRESENTANT DU PRESIDENT**



SAS REGOLI

57-59, rue Marcel Dassault
93140 BONDY Tél. 01 48 11 05 06
TVA FR 40 316 467 521
Siret 316 467 521 00035 - APE 4333Z

CMES AUDIT&CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles**

REGOLI

SAS au capital de 200 000 euros

**Rapport
du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels**

**Exercice clos
le 30 septembre 2023**

**Siège social :
57-59 rue Marcel Dassault
93140 BONDY**

SAS REGOLI
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2023

A l'Associé Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société REGOLI relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CMES AUDIT&CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles**

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La correcte séparation des exercices au niveau du chiffre d'affaires de votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

CMES AUDIT&CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles**

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

CMES AUDIT&CONSEILS

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles

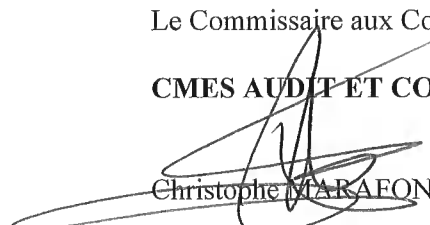
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cergy, le 19 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

CMES AUDIT ET CONSEILS



Christophe MARAFON

Commissaire aux Comptes

ANNEXE COMPTABLE

REGOLI

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 1 958 041€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -208 586€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

En l'absence d'amortissement du fonds de commerce, un test de dépréciation annuel est réalisé.

Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	62 500	-	-	-	-	62 500
Total Immobilisations Incorporelles (I)	62 500	-	-	-	-	62 500
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	25 334	-	-	-	-	25 334
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 229	-	-	-	-	1 229
Matériel de transport	1 595	-	240	-	-	1 835
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	28 158	-	240	-	-	28 398
Total Général (I + II)	90 658	-	240	-	-	90 898

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Immobilisations Financières	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Participations évaluées selon méthode équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts & Autres Immobilisations financières	14 230	-	-	-	-	14 230
Total Général	14 230	-	-	-	-	14 230

Amortissements :

Amortissements	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Amortissement	Amortissement	
Incorporelles	-	-	-	-
Corporelles	27 426	588	-	28 014
TOTAL	27 426	588	-	28 014

Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire / Dégressif	20 à 50 ans
Matériel et Outillage	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire / Dégressif	4 à 5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire / Dégressif	10 ans
Installations générales	Linéaire / Dégressif	10 à 20 ans

Stocks

Les travaux en cours sont évalués au coût de production.

La méthode retenue pour la reconnaissance du chiffre d'affaires et des marges sur affaires est celle de l'avancement. Le taux d'avancement est fonction du quotient : dépenses réalisées sur dépenses prévues au devis budgété.

Par principe de prudence, les travaux effectués sans validation de commande n'ont pas été pris en compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Produits à Recevoir :

Produits à Recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	-
Autres Produits	Facture à Établir	23 812
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	93 158
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	2 788
	Divers	-
Total		119 758

État des Créances :

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		14 230	-	14 230
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		1 427 264	1 427 264	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		300	300	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	97 807	97 807	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	99 668	99 668	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	Divers	2 788	2 788	-
Groupe et associés		733	733	-
Débiteurs divers		230 995	230 995	-
Charges constatées d'avance		-	-	-
Totaux		1 873 786	1 859 555	14 230

Valeur Mobilières de placement et trésorerie :

Valeurs Mobilières de Placement	N	N - 1
Valeurs Mobilières de Placement	-	-
Banques	21 372	184 968
Total	21 372	184 968

PASSIF

Capitaux propres :

Libellé	Solde à L'ouverture	Affectation du Résultat	Autres variations		Solde à la Clôture
			+	-	
Capital Social	200 000				200 000
Réserve légale	20 000				20 000
Réserves statutaires, contractuelles	-				-
Réserves réglementées	-				-
Autres réserves	-				-
Report à nouveau	420 880		311 335		732 215
Résultat de l'exercice	311 335				-208 586

Provisions pour Risques et Charges :

PROVISIONS	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Provisions pour litiges	-	52 000	-	52 000
Provisions pour garanties données aux clients	37 875	32 364	37 875	32 364
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immos	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	-	-	-	-
Provision pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAUX	37 875	84 364	37 875	84 364

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenues rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Une provision pour garantie clients a été comptabilisée afin de valoriser les coûts de levées de réserves générées par les chantiers.

Au 30/09/2022, une provision pour perte à terminaison a été comptabilisée pour 200 000€. Le chantier s'étant terminée sur l'exercice, la provision a été reprise.

Au 30/09/2023, une provision pour litige a été comptabilisée à hauteur de 52 000€.

État des Dettes :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	+ 1an, 5 ans au +	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	354	354	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	703 714	703 714	-	-
Personnel et comptes rattachés	24 295	24 295	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	17 610	17 610	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
T.V.A.	69 166	69 166	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	1 385	1 385	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	3 839	3 839	-	-
Autres dettes	46 330	46 330	-	-
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	263 355	263 355	-	-
TOTAUX	1 130 048	1 130 048	-	-

Charges à Payer :

Charges à Payer :		Montant
Congés payés	Congés payés	-
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	277
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	148 561
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	34 773
	Participations des salariés	-
	Personnel	11 200
	Organismes Sociaux	2 174
	Autres charges fiscales	879
	Divers	-
Total		197 864

Compte de Résultat :

Chiffre d'affaires :

		CA HT France	CA HT Export et intra-communautaire	Total
Marchandises		-	-	-
Production	Biens	181 586	-	181 586
	Services	2 038 388	-	2 038 388
Chiffre d'affaires total		2 219 974	-	2 219 974

Impôts sur les sociétés :

	Avant IS	Impôt Taux Réduit	Impôt Taux Normal	Résultat Net
Résultat Courant	-207 218			
Résultat Exceptionnel	-1 368			
Total	-208 586	-	-	-

Le déficit fiscal s'élève à 209 175 Euros.

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes payés sur l'exercice s'élèvent à 8 880 TTC.

Autres Informations :

Effectif moyen :

L'effectif moyen est de 7 personnes.

Crédit-Bail :

		Immobilier	Matériel et Outillage	Autres	Total
Redevances payées	Cumul antérieur				
	Redevances de l'exercice			10405	10405
	Total			10405	10405
Redevances restant à payer		Immobilier	Matériel et Outillage	Autres	Total
	A 1 an au plus				
	De 1 à 5 ans			5881.48	5881.48
	A + de 5 ans				
	Total			5881.48	5881.48
Valeur Résiduelle		Immobilier	Matériel et Outillage	Autres	Total
	A 1 an au plus				
	De 1 à 5 ans				
	A + de 5 ans				
	Total			432.39	432.39
Coût Total Crédit-Bail					

Engagement Retraite :

La provision d'indemnité de départ à la retraite a été évaluée conformément au Règlement de l'ANC Numéro 2013-02.

Le taux d'actualisation utilisé est de 4.10%

		Indemnités de départ à la retraite	Engagement de pension à d'anciens dirigeants	Cotisations Mutuelles prises en charge pour salariés partis en retraite
Engagement Retraite	Provisionné			
	Non Provisionné	7 370.95		
Total		7 371,00	0,00	0,00